

# ALSH ABSCON

*Du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023*

*De 9h00 à 17h00.*

*Pour les enfants de 3 à 16 ans révolus.*

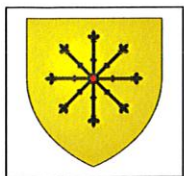
*Garderie gratuite possible  
de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00 sur  
présentation de justificatif de l'employeur*



**Inscriptions et paiements par chèque ou en espèces  
à l'Espace Socioculturel des Acacias  
du Mardi 2 Mai au Mardi 6 juin 2023 de 14h00 à 17h00.**

**ABSCON**





# COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 Abscon  
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

*ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 16 ANS*

*DU LUNDI 10 JUILLET AU VENDREDI 28 JUILLET 2023*

Cette année, l'accueil de loisirs fonctionnera du **Lundi 10 Juillet au Vendredi 28 Juillet 2023** inclus, du lundi au vendredi de **9 H 00 à 17 H 00** sans interruption, le goûter étant fourni.

**Les enfants seront accueillis à l'école élémentaire Marius Assez pour les 6 à 16 ans. Cet accueil est réservé aux enfants âgés de 6 à 16 ans révolus au premier jour de l'accueil et à l'école maternelle Jules Ferry pour les enfants de 3 à 5 ans.**

Sa capacité d'accueil est limitée à **70 enfants de 3 à 5 ans et 150 enfants de 6 à 16 ans**. Seront donc satisfaites les demandes d'inscription reçues dans la limite de ce nombre, sous réserve que les droits aient été payés à l'inscription.

### DATES D'INSCRIPTIONS

**Du Mardi 02 Mai au Mardi 06 Juin 2023  
De 14h00 à 17h00 à l'Espace Socioculturel des Acacias**

La participation financière des parents est variable ; elle est définie en fonction des **revenus de l'année 2021** figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition, comme indiqué au verso. La non production de l'avis entraîne l'application du tarif D. **Ces tarifs s'appliquent aux enfants scolarisés ou domiciliés à ABSCON ou dont la garde est confiée officiellement à un parent pendant la durée de l'accueil** (dans ce cas, un extrait du jugement doit être fourni). Dans le cas contraire, les prix sont triplés.

**Paiement obligatoire à l'inscription par chèque  
à l'ordre de « Régie enfance et Jeunesse » ou en numéraire**

L'inscription sera prise en compte dès lors que l'inscription porte sur l'intégralité de l'accueil ou à la quinzaine.

La participation sera remboursée pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs ou d'une semaine calendaire complète, sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou toute autre pièce, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours de fonctionnement de l'accueil et non pas des jours calendaires.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol d'objets appartenant aux enfants inscrits, que le vol ait été commis à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux communaux fréquentés.

Fait à ABSCON, le

L'Adjoint délégué,  
Jean-Michel FOURMAUX



# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Du Lundi 10 Juillet au Vendredi 28 Juillet 2023

## DROITS D'INSCRIPTION

(déterminés en fonction des revenus et du nombre d'enfants)

### I – PLAFONDS ANNUELS DES RESSOURCES :

Les revenus pris en considération sont ceux de l'année 2021, ligne « revenu imposable » déclarés en 2022  
L'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2021 est à produire obligatoirement.

**A défaut, le tarif D sera appliqué.**

NOMBRE D'ENFANTS DU MÊME FOYER	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME A	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME B	REVENUS OUVRANT DROIT AU TARIF DU BARÈME C	REVENUS IMPOSANT LE TARIF DU BARÈME D
un	11 613 €	16 908 €	23 523 €	revenus supérieurs à ceux du Barème C
deux	12 953 €	19 407 €	26 464 €	
trois	14 291 €	21 906 €	29 405 €	
quatre	15 630 €	24 406 €	32 347 €	
cinq	17 036 €	26 905 €	35 287 €	
par enfant en plus	1 338 €	2 501 €	2 936 €	

*Le revenu à prendre en compte sur l'avis est le net imposable tel qu'indiqué sur les avis d'imposition ou de non imposition, c'est-à-dire le revenu imposable après déduction des 10 % et des charges.*

### II – TARIFS DIFFÉRENCIÉS DES DROITS D'INSCRIPTION :

Inscriptions pour l'intégralité du centre (14 jours) ou par quinzaine (donc 10 ou 9 jours)

#### 1°) TARIF POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS :

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS	TARIF A			TARIF B			TARIF C			TARIF D		
	14 jours	10 jours	9 jours	14 jours	10 jours	9 jours	14 jours	10 jours	9 jours	14 jours	10 jours	9 jours
Un	68.74 €	49.10 €	44.19 €	78.12 €	55.80 €	50.22 €	85.26 €	60.90 €	54.81 €	86.38 €	61.70 €	55.53 €
Deux	115.64 €	82.60 €	74.34 €	128.94 €	92.10 €	82.89 €	143.08 €	102.20 €	91.98 €	154.70 €	110.50 €	99.45 €
Trois	143.08 €	102.20 €	91.98 €	160.16 €	114.40 €	102.96 €	178.22 €	127.30 €	114.57 €	192.22 €	137.30 €	123.57 €
Quatre	163.24 €	116.60 €	104.94 €	187.60 €	134.00 €	120.60 €	207.90 €	148.50 €	133.65 €	222.32 €	158.80 €	142.92 €
Cinq	182.00 €	130.00 €	117.00 €	206.22 €	147.30 €	132.57 €	228.34 €	163.10 €	146.79 €	245.56 €	175.40 €	157.86 €

#### 2°) POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION :

- Inscription pour la durée intégrale de chaque accueil, ou par période d'une quinzaine complète,
- Inscriptions acceptées dans la limite des places disponibles. Cette limite atteinte, les demandes non satisfaites seront en liste d'attente.
- Acceptation de celles-ci en fonction des déficiences constatées, selon l'ordre de priorité suivant : Familles domiciliées à Abscon ou enfants scolarisés sur la commune.
- Les tarifs sont applicables aux enfants scolarisés à Abscon et/ou domiciliés dans la commune ou alors étrangers à la commune mais dont les parents qui en ont la garde légale en juillet et/ou août sont domiciliés à Abscon (justificatif à produire).
- Dans les autres cas, les prix sont triplés.

#### 3°) REMBOURSEMENT DES DROITS EN CAS D'ABSENCE :

Remboursement des droits pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou une autre pièce probante, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours pendant lesquels l'accueil est assuré.

## **PAIEMENT A L'INSCRIPTION**

### **En un seul règlement**

chèque à l'ordre de « Régie Enfance et Jeunesse » ou en numéraire

*Le dossier est à remplir sur place pour les premières demandes*

- \* *Photo de l'enfant,*
- \* *Carnet de santé,*
- \* *Attestation d'assurance « Responsabilité civile »,*
- \* *Jugement de divorce le cas échéant pour attester de l'autorité parentale et du domicile de l'enfant,*
- \* *Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021,*
- \* *Justificatifs des employeurs des deux parents pour l'inscription en Garderie matin et soir pendant le mois*

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**